Convention de partenariat

Entre

La société Recyclivre.com
domiciliée 7, rue de la Boule Rouge 75009 Paris
représentée par Vandomber Johann
contact: 0783820337 / johann.vandomber@recyclivre.com
désignée ainsi: Recyclivre.com

Et
La Communauté de Communes du Pays de Craon
domiciliée 1 rue Buchenberg – BP 71 - 53400 CRAON
représentée par M. Christophe LANGOUËT, président, en vertu de la délibération en date du 9 juillet 2020
contact : 02 43 06 07 25 / mediatheque@paysdecraon.fr
désignée ainsi: le Partenaire

Préambule

1er vendeur français de livre d'occasion sur internet, Recyclivre.com est une entreprise à impact social et environnemental reconnue par l'État via l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) lui permettant donc de collecter des livres d'une structure publique.
Recyclivre.com est un acteur incontournable du secteur du livre d'occasion en France.
Dans le cadre de ses activités, le Partenaire est amené à traiter d'importantes quantités de livres. Recyclivre.com offre au Partenaire une alternative aux destructions systématiques des livres. Une convention doit être établie pour fixer les obligations de chacun.

Article 1: Fonctionnement et durée

L'accord est établi pour une **durée de douze mois avec tacite reconduction**. Tout ou partie des conditions du présent accord sont révisables au 1er décembre de chaque année (à l'exception de la première) par l'un ou l'autre des signataires.
En dernier recours et à la suite de discussions entre les parties, Recyclivre.com et le Partenaire se réservent le droit de mettre fin au présent accord. La partie souhaitant mettre fin à son engagement devra le faire savoir par mail et en respectant un préavis de 2 mois.

Article 2: Consignes générales et état des livres

Le présent accord est exclusivement dédié au réemploi des livres grâce à leur revente. La vocation de Recyclivre.com n'est donc pas de collecter des livres voués au recyclage.
Recyclivre.com accepte tout type de livres en bon état général à l'exception:

- des dictionnaires et encyclopédies,
- des livres scolaires d'avant baccalauréat
- des livres sans code barre
- des livres de «club» : France Loisirs, La Sélection du Mois, Reader's Digest, etc.
- des revues, journaux et magazines.
- des livres en langues étrangères.

Les livres confiés par le Partenaire à Recyclivre.com ne doivent pas être :

-déchirés (couvertures) ni cassés (reliure/dos)
-tachés ni gribouillés (extérieur/intérieur)
-humides ni gondolés
-dysfonctionnels ni incomplets (piles/coffret/cd manquant)

Article 3: Logistique et modalités de transport

Le Partenaire s'engage à conditionner les livres dans des cartons de taille raisonnable, fournis par Recyclivre.com. La taille idéale étant 30x30x40cm pour 15kg environ.
Si les circonstances l'exigent **et si** Recyclivre.com en fait la demande, le Partenaire s'engage également à conditionner les cartons sur des palettes (format 120x80cm) filmées afin de faciliter le transport des livres.

La collecte des livres est assurée gratuitement lorsque Recyclivre.com en a la possibilité et selon des seuils définis par Recyclivre.com en bonne entente avec le Partenaire et selon ses capacités de stockage.

Article 4: Engagements de Recyclivre.com

Recyclivre.com s'engage à reverser 10% du prix du livre net hors taxes pour chaque livre confié par le Partenaire et vendu par Recyclivre.com.
Seules les associations et structures de l'ESS (économie sociale et solidaire) sont éligibles à cette rétribution.

La structure bénéficiaire du présent accord est:

« Lire et faire lire » - Ligue de l'enseignement-FAL 53

domicilié 31 allée du Vieux St Louis – 53000 LAVAL

représenté par Monsieur Julien FAVROT, directeur général de La Ligue de l'Enseignement 53-FAL53

contact: 06 13 23 04 21

Recyclivre.com s'engage à mettre en vente les livres qui lui ont été donnés par le Partenaire correspondant aux critères de sélection (voir art.2).

Cependant, Recyclivre.com se réserve le droit de retirer de la vente et/ou mettre au recyclage des produits confiés par le Partenaire. Les coûts liés à la gestion du stock et au désherbage des invendus restent à la charge de Recyclivre.com. Recyclivre.com s'engage à alerter le Partenaire en cas d'évolution des seuils de collecte et de possibilités de ramassage comme décrit dans l'article 3.

Recyclivre.com s'engage à communiquer sur l'activité et à faciliter l'information du Partenaire en fournissant trimestriellement des rapports d'activité.
Recyclivre.com s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais liés à sa communication sur son engagement.

Article 6: Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage à faire don à RecycLivre.com des livres en bon état sélectionnés selon les critères décrits dans l'article 2 afin que RecycLivre.com puisse les revendre. Le Partenaire s'engage à respecter les modalités de collecte définies dans l'article 3. Le Partenaire s'engage à demander l'autorisation écrite de RecycLivre.com et à la tenir informée de toute communication qu'il pourrait être amené à faire sur le partenariat et plus généralement sur RecycLivre.com.

Article 7: Points généraux

Le Partenaire et Recyclivre.com s'engagent à représenter dignement le nom et l'image de l'autre partie. Ils s'interdisent notamment toute déclaration ou tout comportement en public susceptible de nuire à la réputation du partenaire.

Recyclivre.com et le partenaire s'engagent à se prévenir mutuellement avant toute communication publique concernant le partenariat. Une fois le consentement recueilli, chaque partie est libre d'utiliser le logo et tout autre support écrit ou visuel transmis par

l'autre partie.

La structure bénéficiaire du présent accord s'engage à envoyer chaque année à RecycLivre.com une attestation récapitulant l'ensemble des dons effectués par RecycLivre.com.

Le présent contrat est susceptible de modifications à la demande de l'une ou l'autre des parties et pourra faire l'objet d'avenants déterminant des conditions particulières d'application.

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux par le biais de l'élaboration d'une transaction. En cas d'échec, les litiges seront portés devant les tribunaux compétents.

Annexe Bibliothèque

Recyclivre.com s'engage à accepter les livres dits "équipés" (côte, code barre de couverture, fiche de prêt, tampons, couverture plastique)

Recyclivre.com s'engage à indiquer au client final que le livre provient des fonds d'une bibliothèque.
Le Partenaire s'engage à ne pas déséquiper les livres pour ne pas les endommager

Le Partenaire s'engage à ne confier à Recyclivre.com que les livres correspondant aux critères définis dans l'article 2 de la convention et non pas les livres désherbés dans leur ensemble. Notamment ceux destinés au pilon.

Le Partenaire s'engage à ne pas confier à Recyclivre.com des livres tamponnés "interdit à la revente"

Fait à Craon
Le / /2023

Pour Recyclivre.com,

m Vandomber

Pour le Partenaire,

M. LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon